



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'économie agricole
unité Modernisation - Filières - Crises conjoncturelles
Affaire suivie par : Ludovic SERVANT/Dominique COUTEAU
Tél : 04 68 38 10 34

Mél : ludovic.servant@pyrenees-orientales.gouv.fr

Enregistrement Courrier signalé	
Date	AVR. 2021
Distribution Ci: Clésieur I: Information Pr: Projet de réponse As: Y. Assalier	DDN
	EE
	F
	EVE AOW
	SR
	ER
CS	

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Perpignan, le 30 Mars 2021

Le Chef du Service Economie Agricole
à
Mme Aleth LAPOSTOLLE
DDTM 66 / SEFSR

Objet : Etude d'impact - Demande de permis de construire d'une centrale solaire à Saint-Féliu d'Avall - N° PC06617421C0001

Nous avons reçu pour examen et avis le dossier d'étude d'impact de la Société SAS « Soleil Eléments 8 », représenté par M. Pierre-Alexandre CICHOSTEPSKI, 05 rue Anatole France 34000 Montpellier.

La SAS « Soleil Eléments 8 » souhaite construire une centrale photovoltaïque au sol et installer deux postes techniques contenant deux transformateurs sur une surface totale de 7,79 hectares dont 3,5 hectares seront clôturées. Le projet est situé sur les parcelles AB-0061 et AB-0068 à Saint-Féliu d'Avall. Ces parcelles correspondent à une friche industrielle, située sur un ancien site d'extraction d'alluvion.

Le projet relève d'une étude d'impact systématique au regard de l'article L.122-14 et R-122-27 du code de l'environnement .

Ce projet n'est pas situé en zone agricole et aucune parcelle n'est cultivée. En conséquence, le projet n'est pas soumis aux dispositions des articles L.112-1-3 et suivants du code rural et de la pêche maritime concernant l'évaluation agricole et la compensation agricole collective.

Ce projet n'entraîne pas d'autres remarques particulières.

Le Chef du service de l'économie agricole


Didier THOMAS

copie : SA/CTAD/AD